

DÉLIBÉRATION

Du Conseil d'Administration

De l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Rennes (ENSC Rennes)

Séance du jeudi 2 juillet 2026

Délibération n° 20260702-10

Point 2.3 – Evaluation de l'établissement : Commission des titres d'ingénieur

Vu le Code de l'Education,
Vu le décret n° 86-640 du 14 mars 1986, modifié, fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de certaines écoles d'ingénieur,

Dans le cadre de la procédure d'évaluation Commission de titres d'ingénieur (CTI), l'ENSC Rennes doit produire un Rapport d'Auto-Évaluation (RAE) structuré autour des sept chapitres du référentiel CTI 2026. Une analyse SWOT a été élaborée pour chacun de ces chapitres afin d'en dégager les éléments stratégiques essentiels, qui serviront de socle à la rédaction définitive du RAE. Cette démarche vise à obtenir l'accréditation par le Ministère chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Rennes à délivrer le titre d'Ingénieur diplômé.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration approuvent les analyses SWOT présentées en séance couvrant l'ensemble des chapitres du référentiel CTI 2026 et autorisent la direction à les intégrer au RAE de la CTI dans le cadre de la procédure d'accréditation.

Membres composant le conseil : 24

Membres en exercice : 24

Quorum : 12

Membres présents ou représentés : 19

Présents : 16

Représentés : 3

Votes :

Refus de participer au vote : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 19

Visa de la présidente

Patricia FOMPEYRINE



Délibération approuvée à l'unanimité

Document envoyé précédemment : Projet de Rapport d'Auto-évaluation CTI 2026, incluant les SWOT
Extrait envoyé à la Rectrice de la Région académique Bretagne, Chancelière des Universités le 06/07/2026